

[Text]

a full indexation—or try to get back there as soon as possible. It is a fiscal measure. It is not particularly related to this. It is part of the Income Tax Act as a whole, and as the credit will fall under the Income Tax Act, it will be applied in exactly the same manner.

[Translation]

avant 1986; c'est-à-dire à l'indexation intégrale—ou du moins qu'on essaiera d'y revenir le plus tôt possible. C'est une mesure fiscale, qui n'est pas liée particulièrement à la présente question. Cela fait partie de l'ensemble de la Loi de l'impôt sur le revenu et, comme le crédit relève de la Loi de l'impôt sur le revenu, il s'appliquera exactement de la même manière.

• 1135

Mr. Manley: In dealing with this question in the House of Commons the minister said, with great assurance in his voice, I might add, that the poor ought not to worry about the lack of full indexation because the thresholds were going to be increased. Now, if the thresholds are going to be increased, could you explain to me what the benefit is in not fully indexing? Why do we not come right out front and fully index the thing so the poor can be assured that at the very least they will be getting CPI increases, rather than playing around with promises that will require amendments to the Income Tax Act in the future to increase the threshold.

Perhaps as a further supplementary I might ask how the amounts that go into these credits were arrived at.

Mr. Dodge: Let me deal with the first one. Indeed, with the CPI monetary regime in place since 1986, clearly the government from time to time, despite the fiscal pressures, has moved to change thresholds. That is true for the child tax credit. It is true for the federal sales tax credit. Clearly from time to time that can be done. The record speaks for itself. It has been done.

The question here, though, was why not fully index; and the answer remains that it is the intent, once we have in fact corrected the fiscal situation, that we would go back and look at returning to the full indexation, and in the meantime such ad hoc adjustments as are deemed appropriate will be made.

Mr. Manley: Would you not say, Mr. Dodge, that from a policy point of view what that means is that a disproportionate burden of addressing the deficit problem is being directed to the poor in Canada?

Mr. Dodge: No.

Mr. Manley: It was a short answer, at least. I guess if I did not understand the GST I should not be expected to understand that theory either. Maybe you could explain it.

Mr. Attewell (Markham—Whitchurch—Stouffville): Mr. Chairman, a supplementary on that very point. Since the threshold is being indexed above the 3%, and since the credit is being indexed above the 3%, people are worried about moving backwards—a negative effect. How serious is the negative effect, since both aspects are being indexed?

M. Manley: Pour traiter de cette question à la Chambre des communes le ministre a dit, avec beaucoup d'assurance, je dois le dire, que les pauvres n'avaient pas à s'inquiéter de ce que l'indexation n'était pas intégrale puisque les seuils allaient être relevés. Mais, si les seuils doivent être relevés, pouvez-vous m'expliquer quel est l'avantage d'une indexation incomplète? Pourquoi ne pas appliquer l'indexation intégrale pour que les pauvres soient sûrs, à tout le moins, de ne pas subir les augmentations de l'IPC plutôt que de jouer avec des promesses qui exigeront des modifications de la Loi de l'impôt sur le revenu à l'avenir pour le relèvement des seuils.

Comme question supplémentaire, j'aimerais demander comment on en est venu aux sommes qui constituent ces crédits.

M. Dodge: Je vais commencer par la première question. Effectivement, en vertu du régime monétaire axé sur l'IPC qui existe depuis 1986, le gouvernement a bel et bien, de temps à autre, malgré les pressions fiscales, modifié les seuils. C'est le cas du crédit d'impôt pour enfants. C'est le cas du crédit pour TFV. Manifestement, cela s'est fait de temps à autre. C'est un fait constatable. Cela s'est fait.

Mais, la question ici posée est celle de savoir pourquoi il n'y a pas indexation intégrale; et la réponse demeure que nous avons l'intention, après avoir vraiment corrigé la situation fiscale, d'envisager le retour à l'indexation intégrale. Dans l'intervalle, nous effectuerons les rajustements spéciaux jugés nécessaires.

M. Manley: Ne diriez-vous pas, monsieur Dodge, qu'au point de vue des politiques, cela fait supporter par les pauvres du Canada une part disproportionnée du fardeau créé par le problème du déficit?

M. Dodge: Non.

M. Manley: Au moins, c'est une réponse courte. Si je n'ai pas compris la TPS, il est normal, j'imagine, que je ne comprenne pas non plus cette théorie. Peut-être pourriez-vous l'expliquer.

M. Attewell (Markham—Whitchurch—Stouffville): Monsieur le président, j'aimerais poser une question supplémentaire sur ce point précis. Puisque le seuil est indexé au-dessus de 3 p. 100 et puisque le crédit est indexé au-dessus de 3 p. 100, les gens s'inquiètent d'un recul, de la possibilité d'un effet négatif. Quelle est la gravité de l'effet négatif, puisque ces deux éléments sont indexés?